

Retrouver un emploi

- Le taux de reprise d'emploi chaque trimestre était en moyenne de 8,6 % en Alsace, en 2004.
- Pour un jeune, le taux de reprise d'emploi en 2004 a été deux fois et demie plus élevé que pour une personne de plus de cinquante ans.



Le retour à l'emploi est plus aisé pour les jeunes et les diplômés. Mais au-delà des déterminants individuels, les composantes économiques des zones d'emploi influent sur les facilités à retrouver un emploi.

En moyenne sur l'année 2004, un actif alsacien sur neuf était à la recherche d'un emploi, et s'était inscrit à l'ANPE. Ils étaient plus du quart des demandeurs d'emploi à sortir des listes d'inscriptions de l'ANPE en déclarant avoir retrouvé un emploi. Le taux moyen trimestriel de reprise d'emploi était ainsi de 8,6 % en Alsace, en 2004.

Zoom sur la reprise d'emploi

La reprise d'emploi s'avère avant tout déterminée par l'emploi recherché, le motif de l'inscription et le domaine d'activité recherché. En 2004, deux demandeurs d'emploi sur trois recherchaient un emploi à durée indéterminée et à temps complet. Le taux de reprise d'emploi était en Alsace de 12,1% par trimestre pour la personne de référence (encadré page 8). Quand

ils recherchent un emploi à durée limitée, CDD, mission d'intérim, vacation, les perspectives de retour à l'emploi des demandeurs augmentent de plus du huitième, liées à l'importance de l'intérim industriel. Ce choix, volontaire ou non, ne concerne cependant qu'un demandeur sur quinze. À l'inverse, être en activité réduite importante (plus de 78 heures par mois) diminue de près de moitié la probabilité de reprise d'emploi. Par ailleurs, le fait de rechercher un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps partiel est presque aussi pénalisant que d'avoir une activité réduite.

Avoir exercé précédemment une activité en intérim ou en CDD n'est pas un frein à la reprise d'emploi. Maintenir un lien à l'emploi peut constituer un signal positif du point de vue des employeurs. En revanche, les chômeurs inscrits après un licenciement (antérieurement en CDI), sont ceux qui rencon-

trent le plus de difficultés de réinsertion : leur probabilité de retrouver un emploi n'était que de 7,3 % en 2004.

Dans la perspective de trouver ou de retrouver un travail, les domaines du bâtiment et de l'hôtellerie s'opposent aux métiers du tertiaire et surtout de la communication et du spectacle. Dans le domaine de la communication, de l'information et des spectacles, la reprise d'emploi a été moitié moindre que dans le domaine de référence de l'industrie ou du transport.

Diplôme, qualification et jeunesse : des atouts

Sortir du chômage pour reprendre un emploi est facilité lorsque la personne possède un diplôme. Si tous les diplômés n'ont pas la même valeur sur le marché du travail, ne pas en avoir constitue un sérieux handicap : les non-diplômés ou titulaires d'un certificat d'études primaires

Motifs de sortie des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (toutes catégories) en 2004

	Répartition (en %)		Taux de sortie (en %) moyenne trimestrielle	
	Alsace	France	Alsace	France
Ensemble des sorties	100,0	100,0	34,2	32,3
Sortie pour reprise d'emploi déclarée	25,2	22,4	8,6	7,2
<i>dont reprise d'emploi durable</i>	16,9	15,0	5,8	4,9
Sortie pour stage	10,1	9,2	3,5	3,0
Sortie pour maladie	5,3	4,7	1,8	1,5
Sortie pour arrêt de recherche	4,8	5,1	1,6	1,6
Sortie pour absence au contrôle*	34,8	36,4	11,9	11,7
Sortie pour radiation	8,0	9,2	2,7	3,0
Sortie pour autres cas	11,8	13,0	4,0	4,2

Lecture : sur 100 demandeurs d'emploi d'Alsace sortis des fichiers de l'ANPE durant toute l'année 2004, 25,2 ont déclaré avoir repris un emploi. La probabilité de sortie des fichiers de l'ANPE pour un demandeur d'emploi d'Alsace, pour le motif déclaré de reprise d'emploi, s'élève en moyenne à 8,6 % au cours d'un trimestre de 2004.

* Voir encadré page 9

Source : ANPE, fichier historique statistique

Personne de référence

C'est un homme, âgé de 26 à 49 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne, non-allocataire du RMI, inscrit à l'ANPE en catégorie 1 des demandeurs d'emploi, à la suite d'une fin de contrat CDD, employé ou ouvrier qualifié, ayant un CAP ou BEP comme niveau de formation, recherchant un emploi dans l'industrie ou les transports, et résidant dans la zone d'emploi de Strasbourg.

La probabilité de retour à l'emploi, un trimestre donné, pour une personne ayant toutes ces caractéristiques, est de 12,1 %.

avaient, en 2004, moitié moins de chances de retrouver un emploi dans le trimestre qui suivait, comparés aux titulaires d'un diplôme de niveau bac+2. Il en est de même pour la qualification. Les probabilités de reprise d'emploi des ouvriers et employés non qualifiés ont été inférieures du tiers à celles des ouvriers et employés qualifiés. Par contre, le fait d'avoir une qualification de cadre, de technicien ou d'agent de maîtrise

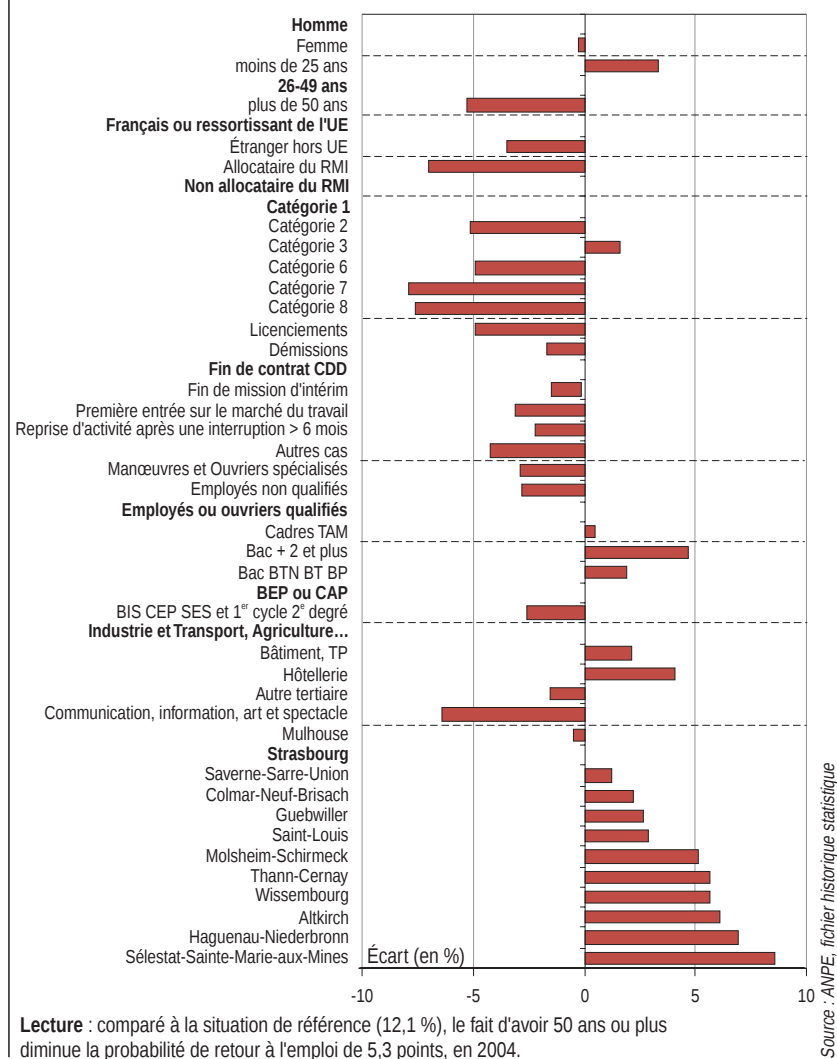
sera surtout intéressant pour les reprises d'emploi durables, avec un gain d'un huitième.

Les chances de reprise d'emploi diminuent progressivement avec l'âge, la baisse s'accroissant en fin de carrière. En Alsace, en 2004, le taux de reprise d'emploi pour un jeune de moins de 25 ans a été deux fois et demie plus élevé que pour une personne de plus de cin-

quante ans. Les difficultés rencontrées par un demandeur de cet âge sont multiples, mais un des obstacles à la réinsertion professionnelle est le niveau de rémunération auquel il peut prétendre, compte tenu de son expérience et de sa qualification.

Des difficultés pour la reprise d'emploi ...

► Être jeune, diplômé, et accepter un emploi transitoire favorise la reprise d'emploi



La reprise d'emploi est plus problématique pour les non-ressortissants de l'Union européenne (UE) et les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI).

Comparés aux demandeurs de nationalité française ou aux ressortissants de l'UE, les non-ressortissants de l'UE avaient, en 2004, une probabilité diminuée du tiers, de retrouver un emploi.

Le fait d'être allocataire du revenu minimum d'insertion (RMI) a réduit de plus de moitié, en 2004, les chances de retrouver un emploi en Alsace. Cependant, seulement 40 % des allocataires du RMI en Alsace sont identifiés comme tels parmi les demandeurs d'emploi. Les allocataires du RMI ont, en général, une ancienneté d'inscription plus élevée à l'ANPE et sont donc éloignés de l'emploi. Être chômeur de longue durée est souvent perçu par les employeurs comme le signe d'une difficulté à s'adapter aux nouvelles contraintes du monde du travail.

"Toutes choses égales par ailleurs", la reprise d'emploi est peu

influencée par le fait d'être un homme ou une femme. Dans l'analyse des données brutes, au contraire, le retour à l'emploi pour les femmes était, en 2004, inférieur d'un sixième au taux de retour à l'emploi des hommes. En effet, les femmes recherchent plus fréquemment des emplois dans le tertiaire, en CDI à temps partiel, dans les agglomérations,... tous ces éléments pénalisant le retour à l'emploi.

... accrues dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Mulhouse

La résidence des demandeurs d'emploi dans les zones d'emploi de Strasbourg et Mulhouse semble réduire leur taux de retour à l'emploi. Ceci les oppose aux autres zones d'emploi de la région. Parmi ces dernières, les zones allant de Wissembourg à Sélestat, mais aussi au sud de l'Alsace, le Sundgau et la zone de Thann-Cernay apparaissent particulièrement dynamiques en matière de retour à l'emploi. Les probabilités de reprise d'emploi y étaient, en 2004, supérieures de moitié. Entre les deux groupes, les

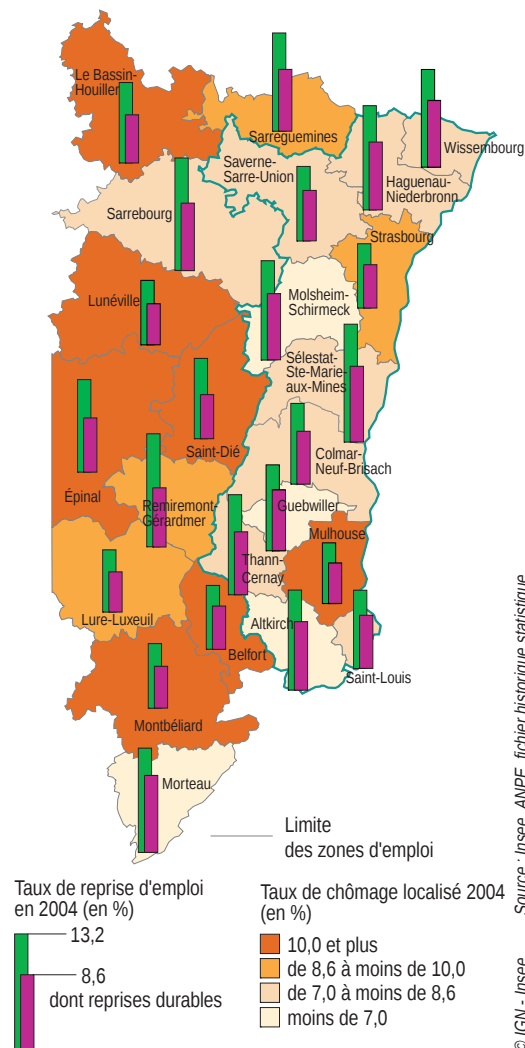
zones de Saverne-Sarre-Union et du centre Alsace semblent moyennement performantes.

Là où les caractéristiques individuelles ne sont pas suffisantes pour refléter ces variations par zones d'emploi, ce sont les composantes économiques de celles-ci qui permettent d'expliquer aussi ces variations.

Proximité d'un réservoir d'emploi : un atout

Le voisinage des zones d'emploi favorise la reprise d'emploi, soit par contiguïté, et donc offre supplémentaire, soit par les déplacements domicile-travail entre les zones d'emploi. En 2004, près de 40 % des actifs de la zone frontalière de Wissembourg travaillaient en Allemagne, et une proportion semblable travaillait en Suisse pour les zones d'emploi d'Altkirch et de Saint-Louis. Cet important vivier d'emplois a favorisé la reprise d'emploi pour les chômeurs. À l'inverse, en attirant de nombreux travailleurs de zones d'emploi voisines, la zone d'emploi de Strasbourg a vu le taux de reprise

Difficultés dans les centres économiques



d'emploi par ses chômeurs amoindri par un effet de concurrence. Il en a été de même, de façon plus atténuée, dans les zones d'emploi de Colmar et Mulhouse.

Source et définitions

Les données utilisées en matière de sorties du chômage sont extraites du **Fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE (catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8)**.

La catégorie 1 regroupe les demandeurs à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein. La catégorie 2 rassemble ceux recherchant un CDI à temps partiel. La catégorie 3 regroupe les demandeurs à la recherche d'un emploi à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation). Les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent sont exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8.

Les sorties pour absence au contrôle correspondent à une non-actualisation par les demandeurs de leur situation. Elles regroupent plus de 36 % des sorties du fichier ANPE au niveau national. Pour moitié d'entre elles, elles correspondent à une reprise d'emploi, l'autre partie donnant le plus fréquemment lieu à réinscription.

Une reprise d'emploi est considérée comme durable si la personne ne réapparaît pas dans les fichiers de l'ANPE en tant que demandeur d'emploi dans les six mois qui suivent sa sortie pour reprise d'emploi. En 2004, la reprise d'emploi durable concernait 18 000 demandeurs d'emploi en Alsace.

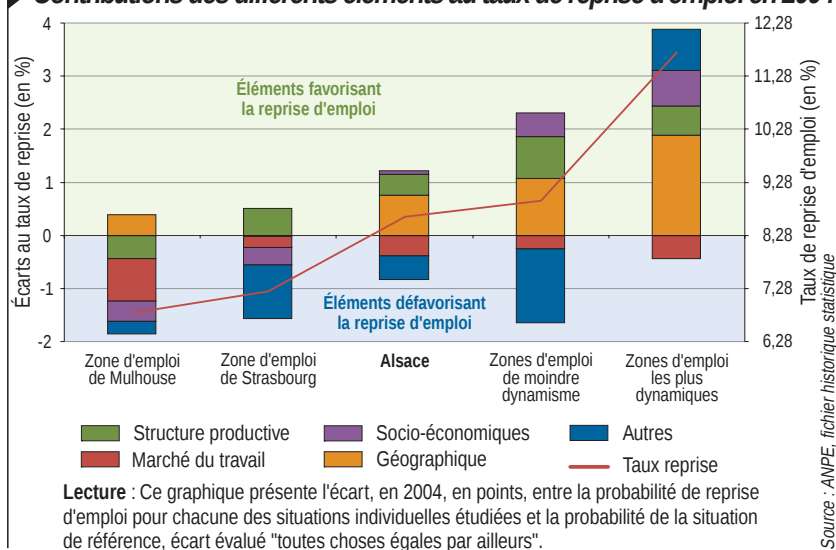
Le taux moyen de reprise d'emploi est la moyenne des taux de reprise d'emploi à chaque trimestre. Un trimestre donné, ce taux est obtenu en rapportant le nombre de personnes sorties des fichiers de l'ANPE pour reprise d'emploi au nombre de demandeurs d'emploi à la fin du trimestre considéré. En 2004, le taux moyen de reprise d'emploi était de 8,6 % en Alsace.

Impact des structures productives

La taille moyenne des établissements dans une zone d'emploi influe positivement sur le retour à l'emploi. Cette taille moyenne est liée à la plus faible proportion d'établissements de moins de 10 salariés. Ces derniers créent plus difficilement des emplois, une création correspondant quasiment à un changement d'échelle. De plus, les salaires offerts tendent généralement, à qualification donnée, à croître avec la taille de l'entreprise, ce qui rendrait les offres, dans les petites entreprises, moins attractives. Néanmoins, une concentration de l'emploi dans un nombre restreint d'établissements réduit le taux de retour à l'emploi. Si les principaux employeurs de la zone ont réduit leurs effectifs dans la période précédente, leur recrutement sera moindre par la suite. D'où un effet négatif de la concentration sur le taux de retour à l'emploi, en 2004, dans les zones d'emploi de Mulhouse et de Guebwiller. À l'inverse, celles de Strasbourg, Thann et Sélestat bénéficiaient d'une moins forte concentration des établissements.

La spécialisation influe favorablement la reprise d'emploi, les compétences du demandeur d'emploi pouvant être réutilisées plus facilement dans une entreprise similaire. Au contraire, dans les zones d'emploi diversifiées, et pour les plus petites, Altkirch, Sélestat et Saverne, les of-

Contributions des différents éléments au taux de reprise d'emploi en 2004



fres adaptées aux profils des demandeurs d'emploi ont été, en 2004, proportionnellement moins nombreuses. Pour les plus grandes d'entre elles, Strasbourg, Mulhouse et Colmar, cet effet a été estompé par la densité d'emplois de la zone. La part des hôtels et restaurants dans l'emploi local a un effet positif sur le taux de retour à l'emploi. Les entreprises rencontrent habituellement des difficultés de recrutement et il y est relativement facile de trouver un emploi. Son influence positive a été forte à Strasbourg, où l'hôtellerie restauration représente près de 4 % des emplois.

Fonctionnement du marché du travail

La tension sur le marché du travail, mesurée à partir des offres déposées à l'ANPE a un effet positif sur le retour à l'emploi. Elle a été très forte dans les zones d'emploi de Strasbourg et de Mulhouse (une offre enregistrée pour quatre demandes en stock). À l'inverse, elle était faible dans les zones frontalières avec moins d'une offre pour dix demandes.

Par ailleurs, si les qualifications offertes sont éloignées des qualifications demandées, le taux de reprise d'emploi est moindre. Cette différence a été faible en 2004 dans les zones d'emploi frontalières et celles de Saverne, Strasbourg et Mulhouse. Pour ces deux dernières zones, de nombreuses demandes non qualifiées persistaient dans les stocks. Une part élevée de demandeurs recherchant un CDD ou une mission d'intérim signale un recours plus important à ce mode de recrutement par les employeurs, et donc un marché du travail plus flexible. Elle favorise le retour à l'emploi. En Alsace, la part de ces inscriptions a été moins élevée, en 2004, que dans le reste de la France : ce qui s'est traduit par une probabilité de reprise d'emploi également moindre de 1 à 3 % selon les zones d'emploi. Cela était certainement dû à une plus forte proportion d'inscriptions après licenciement.

Serge AUVRAY

Le graphique ci-dessus présente pour l'Alsace et les zones d'emploi regroupées, hors Strasbourg et Mulhouse, le taux de reprise d'emploi par trimestre en 2004. Pour l'Alsace, le taux de reprise d'emploi de 8,63 % est supérieur de 0,35 % au taux de reprise de l'ensemble des zones d'emploi françaises. Cette différence provient de la situation géographique (frontaliers et déplacements domicile-travail...) qui améliore le taux de reprise de 0,76 %, de la structure productive favorable de 0,39 %, et des éléments socio-économiques de 0,07 %. À l'inverse, les éléments du marché du travail dégradent le taux de reprise de -0,39 %, et d'autres éléments non pris en compte de -0,48 %.